Protéger les femmes violentées, investir structurellement : l'accessibilité aux maisons d'hébergement comme responsabilité publique

Avis présenté par la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF)

Dépôt du budget 2026-2027

Date : 5 février 2026

Déposé dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2026-2027. À l'attention de Monsieur Eric Girard, ministre des Finances
consultations@finances.gouv.qc.ca

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF) • C.P. 55036, Succursale Maisonneuve, Montréal (Québec) H1W 0A1 • Tél. 514-878-9757 • www.fmhf.ca

Résumé des recommandations

Recommandation #1 : Assurer la reconnaissance et le financement de toutes les places réellement opérées par les maisons d'hébergement- *MSSS- Santé Québec et SCF*

Pour le réseau des maisons membres de la FMHF, ce sont près de 89 places qui manquent à être financées pour les maisons d'hébergement d'urgence (MH1).

En maison de seconde étape, on parle de 29 unités.

Cet investissement, qui permettrait le maintien ou l'ouverture rapide de nouvelles places, représente :

5 679 582 $ pour la mise au niveau du réseau de MH1 en entier
1 872 675 $ pour le financement des unités en MH2 de la FMHF

Recommandation #2 : Rehausser le financement à la mission globale des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes - *MSSS*

Les besoins financiers des maisons d'hébergement sont clairement documentés. Les analyses réalisées indiquent :

Un manque à gagner de 21,9 M$ pour les maisons de première étape membres de la FMHF, soit : 7,3 M$ la première année (2026-2027) ;

Un besoin total de **60 M$** pour l'ensemble du réseau des 105 maisons d'hébergement de 1e étape, soit **20 M$** la première année (2026-2027) ;

Recommandation #3 : Consolider les services externes en prévention et en aide directe - *MSSS et SCF*

Recommandation #4 : Reconnaître et financer adéquatement les maisons de deuxième étape (MH2) pour l'ensemble de leur mission globale, en établissant un seuil plancher de financement reflétant leurs réalités opérationnelles - *MSSS*

Les MH2 membres de la FMHF (19 maisons membres) font face à un manque à gagner documenté de 8,9 M$.

Nous demandons donc un financement de 2,9 M$ dès la première année (2026-2027).

Recommandation #5 : Consolider le financement des maisons d'hébergement d'urgence développées dans le cadre de la mesure 15 de la *Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance* - *MSSS – Santé Québec et SCF*

Un ajustement de 2 M$ dès l'année prochaine est nécessaire pour assurer un financement récurrent

couvrant l'ensemble de leur mission globale, incluant les ressources humaines, les services spécialisés, l'entretien des infrastructures et la consolidation des équipes.

Recommandation #6 : Garantir l'accessibilité et l'admissibilité de tous les programmes sociaux et de financement destinés aux organismes spécialisés en violence faites aux femmes – et ce en considérant l'importance des missions inclusives ciblant toutes les femmes violentées et leur vécu de violence de manière interdépendante – *MSSS et Santé Québec*

Recommandation #7 : Revoir le cadre normatif du PSOC afin d'assurer un financement adéquat, cohérent et adapté aux réalités des maisons d'hébergement pour femmes, incluant les règles sur les montants affectés, les surplus, ainsi que l'affectation des sommes destinées à la rénovation et à l'entretien – *MSSS et Santé Québec*

Recommandation #8 : Assurer l'ouverture et le financement complet des maisons d'hébergement *actuellement en développement* – *MSSS- Santé Québec et MAMH (SHQ)*

Recommandation #9 : Assurer la construction de nouvelles maisons MH1 avec une mission inclusive pour femmes violentées dans les 6 régions où il y a un bris de services - *MAMH (SHQ) et MSSS*

Abitibi-Témiscamingue	37,8 M$
Côte-Nord	
Chaudière-Appalaches	
Laurentides	
Centre-du-Québec	
Bas-Saint-Laurent	

Recommandation #10 : Assurer la construction de nouvelles maisons MH1 avec une mission inclusive pour femmes violentées dans minimalement 3 régions où les besoins sont prioritaires - *MAMH (SHQ) et MSSS*

Montréal	Outaouais	Mauricie

Recommandation #11 : Assurer la construction de nouvelles maisons MH2 avec une mission inclusive pour femmes violentées dans les 5 régions identifiées ayant des besoins critiques - *MAMH (SHQ) et MSSS*

Nord-du-Québec	31,5 M$
Montérégie	
Saguenay–Lac-Saint-Jean	
Outaouais	
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	

Recommandation #12 : Adapter le programme d'habitation abordable du Québec (PHAQ) ou proposer la création d'un programme distinct, afin de permettre une réponse durable aux besoins particuliers de conception et de financement de nouvelles maisons d'hébergement pour femmes - *MAMH (SHQ)*

Recommandation #13 : Arrimer les investissements fédéraux et provinciaux en logement afin de garantir une offre dédiée aux femmes, particulièrement aux femmes violentées. - *MAMH (SHQ)*

Recommandation #14 : Bonifier le PAMH et reconnaître les missions inclusives afin d'assurer la rénovation et l'adaptation des maisons d'hébergement pour femmes - *MAMH (SHQ)*

Recommandations #15 : Adapter les programmes de suppléments au loyer pour répondre aux besoins des femmes victimes de violence - *MAMH (SHQ)*

- Bonifier et élargir l'accès aux programmes de suppléments au loyer (PSL)
- Assurer l'inclusivité et la pérennité des programmes

Recommandations #16 : Améliorer l'accès à la justice pour les femmes victimes de violence - *MJQ*

- Bonifier l'aide juridique spécialisée en violence faite aux femmes
- Uniformiser les pratiques et renforcer la collaboration entre les bureaux d'aide juridique et les maisons d'hébergement
- Renforcer et financer durablement le programme Rebâtir

Recommandation #17 : Intégrer des intervenantes de proximité au sein de l'ensemble des services policiers régionaux pour améliorer la réponse aux violences faites aux femmes - *MSP*

Recommandation #18 : Assurer un accès direct et prioritaire aux services de santé et psychosociaux pour les femmes hébergées, via les CLSC et les services médicaux de proximité - *MSSS*

Recommandation #19 : Élargir et adapter les prestations d'aide financière pour soutenir l'autonomie économique des femmes victimes de violence - *MES*

Table des matières

***La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes*.....1**

***Mise en contexte* 1**

***Investir pour protéger : l'accessibilité aux maisons d'hébergement comme priorité nationale - Les besoins essentiels des maisons pour assurer leur mission auprès des femmes violentées2**

***Investir dans la continuité - renforcer les services déjà offerts par les maisons d'hébergement pour femmes*.....2**

***Déployer de nouvelles capacités : bâtir pour répondre à la demande réelle*.....9**

Combler les écarts régionaux : un plan de construction pour les maisons d'hébergement pour femmes violentées..... 10

De nouvelles maisons d'hébergement de deuxième étape (MH2) pour femmes violentées 13

L'adaptation des services et des infrastructures 16

***Renforcement du continuum de services pour les femmes violentées – Des services essentiels et complémentaires à la mission des maisons d'hébergement pour femmes* 17**

Violences et accessibilité au logement 18

Garantir une justice accessible pour les femmes violentées..... 19

Un soutien optimisé par les services policiers..... 21

Un meilleur accès aux services en santé, psychosociaux..... 22

L'aide sociale : pilier au cœur de la sortie de la violence 23

***Conclusion* 24**

***Annexe 1 : Budget construction d'une maison d'hébergement – approximatif* 25**

***Annexe 2 - Les besoins de financement et le manque à gagner pour les maisons membres de la FMHF*.....26**

***Annexe 3 – Proposition de seuil plancher pour le financement à la mission globale des MH2* 27**

La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF) est issue d'un désir de concertation et a été créée en 1987 par des ressources d'hébergement pour femmes soucieuses de se doter d'une association représentative de l'ensemble des violences faites aux femmes et des enjeux vécus par celles-ci. La FMHF est composée de **36 maisons d'hébergement d'urgence (MH1)** et **18 maisons de seconde étape (MH2)** réparties dans 11 régions administratives du Québec et qui accueillent des femmes violentées et leurs enfants. Elle travaille à la défense des droits et à la reprise de pouvoir de toutes les femmes victimes de violence. La FMHF représente et fait valoir les orientations, les réalisations et les droits des maisons membres. Nos maisons d'aide et d'urgence hébergent chaque année près de **4 500 femmes et leurs 1 500 enfants,** victimes de violences. En tout, les intervenantes de nos ressources répondent à plus de **40 000 appels** chaque année et assurent plus de **175 000 suivis individuels.** Via leurs services externes, cela représente un peu plus de 5 000 femmes et enfants. La FMHF est la seule association provinciale de maisons d'hébergement qui accueille des femmes violentées et leurs enfants **pour tous motifs d'hébergement liés à la violence**, dont plusieurs motifs principaux d'hébergement autre que celui de violence conjugale (violence familiale, traite, exploitation sexuelle, situation d'itinérance, violences basées sur l'honneur, etc.).

Mise en contexte

Chaque année, les maisons membres de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes font le bilan des services offerts et des besoins pour mieux accompagner les femmes violentées. En 2024-2025, les données recueillies auprès des membres de la FMHF révèlent une réalité alarmante : près de **20 % des femmes accueillies en maison d'urgence ont rapporté avoir subi des menaces de mort**. À cela s'ajoutent des proportions extrêmement élevées de violence psychologique (environ 85 %) et de violence physique (53 %). Ces chiffres ne sont pas abstraits : ils représentent des femmes qui, après avoir épuisé toutes les autres avenues possibles, se tournent vers les maisons d'hébergement comme ultime refuge. Pour la majorité d'entre elles, il s'agit du dernier recours, de la dernière porte de sortie après des années de violence, de peur et d'isolement.

Les travailleuses des maisons d'aide et d'hébergement possèdent une expertise unique au Québec. Elles savent reconnaître les drapeaux rouges, comprendre les dynamiques de contrôle et intervenir dans les situations de violence les plus à risque. Leur accompagnement spécialisé, offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, constitue un service essentiel qui n'existe nulle part ailleurs dans le réseau public ou communautaire. Or, l'accessibilité à ces services est aujourd'hui gravement compromise. Les maisons proposent un accompagnement spécialisé, un milieu de vie sécuritaire, un soutien clinique, des interventions d'urgence, et un suivi permettant aux femmes de reprendre du pouvoir sur leur vie, mais lorsque l'accessibilité n'est plus garantie, faute de financement, de personnel ou de capacité, l'efficacité de l'ensemble du système s'effondre.

Sans accessibilité :

- Les délais augmentent, même pour les situations urgentes,
- Les risques de féminicide et de dommages physiques et psychologiques permanents s'aggravent,
- Les femmes se retrouvent en situation d'itinérance, restent ou retournent dans un milieu violent, et risquent donc dans tous les cas de revivre de la violence.
- Les interventions perdent leur impact préventif.

La mission vitale des maisons d'hébergement est aujourd'hui menacée, les chiffres sont révélateurs, les membres de la FMHF, qui accompagnent des femmes ayant des vécus complexes liés à toutes formes de violence, enregistrent un taux d'occupation moyen en 2024-2025 de **106,15 %** dans les maisons de 1e étape et une augmentation des refus par manque de places comparativement à 2023-2024, soit 11 866. La hausse constante des demandes d'accompagnement démontre clairement que les services psychosociaux, le milieu de vie sécuritaire et l'aide à la reprise de pouvoir offerts par les maisons sont essentiels à la sortie de la violence. **L'accès à la sécurité ne devrait jamais être conditionnel à la disponibilité budgétaire.** Pourtant, l'essoufflement du milieu, causé par des années de sous-financement, compromet directement l'accessibilité des services.

En 2024-2025, **25 femmes ont été tuées** dans un contexte de violence au Québec. En 2025-2026, **16 autres** ont subi le même sort. Les quatre premières semaines de 2026 se sont révélées meurtrières, avec déjà **6 féminicides.** Certaines d'entre elles étaient peut-être à un seul appel de la demande d'aide qui aurait pu les protéger. Nous ne pouvons pas laisser les ressources essentielles vaciller alors que des vies en dépendent.

*Il est essentiel de rappeler que **le gouvernement du Québec a la responsabilité fondamentale d'assurer la sécurité des femmes violentées et de leurs enfants.** Depuis 2021, des avancées importantes ont été réalisées, notamment par la consolidation du financement de nombreuses ressources d'aide. Pour que ces efforts portent pleinement leurs fruits, il est crucial que cette priorité demeure au cœur de l'action gouvernementale.*

*Or, dans les conditions actuelles, **le manque d'accessibilité aux services offerts par les maisons d'hébergement constitue l'enjeu central.** Sans un financement adéquat, ces services spécialisés — pourtant essentiels à la protection des femmes — ne peuvent remplir leur mission.*

Nous invitons donc le gouvernement à maintenir le cap, à renforcer son engagement et à se positionner comme un gouvernement avant-gardiste, déterminé à mettre en place tous les moyens nécessaires pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes.

Investir pour protéger : l'accessibilité aux maisons d'hébergement comme priorité nationale - *Les besoins essentiels des maisons pour assurer leur mission auprès des femmes violentées*

Investir dans la continuité - renforcer les services déjà offerts par les maisons d'hébergement pour femmes

Les maisons d'hébergement ont développé, au fil des décennies, une expertise unique et reconnue. Elles offrent une gamme de services spécialisés, adaptés aux réalités complexes des femmes violentées :

- Intervention individuelle et de groupe ;
- Intervention jeunesse auprès des enfants co-victimes de la violence ;
- Accompagnements physiques dans l'ensemble des démarches (recherche de logement, immigration, francisation, santé physique et psychologique, parcours scolaire, démarches

sociojudiciaires, IVAC, inclusion sociale et professionnelle, etc.) ;
- Soutien en hébergement d'urgence et en deuxième étape ;
- Accompagnement via les services externes ;
- Prévention, sensibilisation et formation dans les milieux communautaires, scolaires et institutionnels (services de police, tribunaux spécialisés, etc.).
- L'évaluation du niveau de dangerosité et la mise en place de plans de sécurité, notamment via des cellules de crise.

Malgré leur rôle essentiel, les maisons d'hébergement sont aujourd'hui à bout de souffle. La demande augmente, les situations se complexifient, et les ressources ne suivent plus. Il devient de plus en plus difficile d'adapter les pratiques au contexte changeant, et plusieurs femmes ne trouvent tout simplement pas de place dans les ressources.

Dans plusieurs régions, les maisons opèrent des places **non financées** pour répondre aux besoins urgents du terrain, par exemple pour accueillir de grandes familles ou des situations à haut risque. Cette flexibilité, bien qu'indispensable, crée une pression insoutenable sur les équipes et oblige parfois les maisons à réduire certaines activités ou à limiter leur offre de services externes.

Recommandation #1 : Assurer la reconnaissance et le financement de toutes les places réellement opérées par les maisons d'hébergement Le ministère de la Santé et des Services sociaux doit reconnaître et financer l'ensemble des places actuellement disponibles dans les maisons d'hébergement pour femmes et enfants. Malgré un travail de mise à niveau effectué il y a quelques années, plusieurs maisons d'hébergement ont révélé à la FMHF qu'elles disposaient de plus de place « disponibles » que la quantité réellement « financée ». Cet écart de financement des places impose aux maisons un sous-financement structurel qui fragilise leur capacité d'action, alourdit la charge des équipes et compromet la stabilité des services. La reconnaissance officielle de toutes les places opérées permettrait de consolider l'offre actuelle de manière rapide, peu coûteuse et de réduire la pression sur les organismes et d'assurer une réponse cohérente et durable aux besoins croissants des femmes et des enfants en situation de violence. Pour le réseau des maisons membres de la FMHF, ce sont près de **89 places qui manquent à être financées pour les maisons d'hébergement d'urgence (MH1)**. En maison de seconde étape, **on parle de 29 unités.** Cet investissement, qui permettrait le maintien ou l'ouverture rapide de nouvelles places, représente : • **5 679 582 $** pour la mise au niveau du réseau de MH1 en entier • **1 872 675 $** pour le financement des unités en MH2 de la FMHF	**MSSS – Santé Québec et SCF**

Les services offerts par les maisons d'hébergement sont spécialisés, sécuritaires, flexibles et de proximité. Ils nécessitent des ressources financières importantes, stables et récurrentes. Comme le stipule l'action 14 de la *Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence et Rebâtir*

la confiance 2022-2027, les activités réalisées par les maisons — **qu'elles soient de première ou de deuxième étape — doivent être reconnues et sécurisées financièrement.**

Assurer la pérennité de ces services est essentiel pour :

- Maintenir **une offre disponible 24/7 ;**
- Garantir la sécurité des femmes et des enfants ;
- Soutenir l'innovation et l'adaptation des pratiques ;
- Préserver l'expertise des intervenantes ;
- Assurer la continuité des services, notamment en accompagnement sociojudiciaire.

Pour répondre aux besoins actuels et futurs, le gouvernement du Québec doit s'engager à :

Recommandation #2 : Rehausser le financement à la mission globale des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes Que le gouvernement du Québec procède à un rehaussement significatif du financement à la mission globale des maisons d'aide et d'hébergement, afin de consolider et de développer l'ensemble des services offerts, incluant les services externes et les activités de prévention, dont les demandes connaissent une croissance exponentielle.	**MSSS et SCF**

Les besoins financiers des maisons d'hébergement sont clairement documentés. Les analyses réalisées indiquent :

- Un manque à gagner de **21,9 M$** pour les maisons de première étape membres de la FMHF, soit investissement nécessaire de **7,3 M$ dès la première année (2026-2027**) ;
- Un besoin total de **60 M$** pour **l'ensemble du réseau des 105 maisons d'hébergement** de première étape, soit **20 M$ la première année (2026-2027**) ;

Ces sommes sont essentielles pour maintenir l'accessibilité des services actuels et assurer leur stabilité. Sans un financement adéquat, les maisons ne peuvent répondre à la hausse constante des demandes ni offrir des conditions de travail permettant la rétention du personnel qualifié.

Effets attendus du rehaussement

- **Consolidation des services existants**, incluant l'hébergement, l'accompagnement via les services externes, les interventions spécialisées et les activités de prévention.
- **Renforcement des équipes** : en cohérence avec les demandes du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, la création d'un **nouveau poste de travailleuse par maison, par année**, est nécessaire au minimum pour réduire la surcharge, répondre à la demande croissante et maintenir la qualité des interventions.
- **Amélioration de la rétention, de la formation et de la compétitivité** des maisons d'hébergement face au réseau public et dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée

Recommandation #3 : Consolider les services externes en prévention et en aide directe Que le gouvernement du Québec s'engage à l'amélioration des services externes développés par les maisons d'aide et d'hébergement, afin de consolider les activités de prévention et d'assurer une offre d'aide directe accessible et continue, notamment par la création de nouveaux postes d'intervenantes spécialisées. Les services externes jouent un rôle déterminant dans le parcours des femmes et des enfants. Ils constituent souvent la première porte d'entrée vers l'aide, permettant d'intervenir en amont, de prévenir l'escalade de la violence et d'offrir un soutien essentiel aux personnes qui ne sont pas encore prêtes ou en mesure d'intégrer une maison d'hébergement. Or, la demande pour ces services connaît une croissance marquée, sans que les ressources suivent. Le manque de personnel limite la capacité des maisons à répondre rapidement, à intensifier les actions de prévention et à offrir un accompagnement soutenu dans la communauté. Le financement demandé pour combler les manques à gagner permettrait notamment de : • **Créer de nouveaux postes d'intervenantes dédiées aux services externes**, afin de répondre à la hausse des demandes ; • **Renforcer les activités de prévention**, essentielles pour réduire les risques de violence et soutenir les femmes avant, pendant et après la séparation ; • **Assurer un soutien direct plus accessible**, particulièrement pour les femmes qui hésitent à demander de l'hébergement ou qui souhaitent d'abord explorer d'autres avenues d'accompagnement. Investir dans les services externes, c'est intervenir plus tôt, prévenir davantage et réduire les risques de violence, de revictimisation et de rupture de services.	**MSSS et SCF**

Recommandation #4 : Reconnaître et financer adéquatement les maisons de deuxième étape (MH2) pour l'ensemble de leur mission globale, en établissant un seuil plancher de financement reflétant leurs réalités opérationnelles.	**MSSS et SCF**

Que le gouvernement du Québec intègre pleinement la mission globale des maisons de deuxième étape (MH2) dans le calcul de leur financement et qu'il assure un soutien financier adéquat couvrant l'ensemble de leurs opérations, en adoptant **un seuil plancher qui reflète fidèlement leurs coûts réels de fonctionnement.**

Le modèle de financement actuellement proposé par le MSSS — basé notamment sur le nombre d'enfants

pouvant être logé par appartement/ unité et sur un volume d'heures d'intervention théorique — ne correspond pas aux réalités du terrain. Il ne tient pas compte des coûts incontournables liés à l'exploitation des MH2, notamment :

- Les coûts d'administration et de gestion des bâtiments ;
- Les dépenses réelles de rénovation, d'entretien et de maintien des infrastructures ;
- Les services d'intervention spécialisés réellement offerts en MH2, qui s'apparentent à ceux offerts en MH1.

Ces écarts démontrent que le modèle actuel ne permet pas de couvrir les coûts réels de fonctionnement. Une révision complète est nécessaire (voir l'*Annexe 3* pour le modèle de seuil plancher proposé).

Les MH2 membres de la FMHF (19 maisons membres) font face à un manque à gagner documenté de **8,9 M$**, un déficit structurel qui compromet directement :

- La stabilité et la rétention des équipes ;
- La qualité et la continuité des services ;
- La capacité d'accueil ;
- La sécurité des femmes et des enfants.

Nous demandons donc un financement de 2,9 M$ pour la mission globale des MH2 dès la première année (2026-2027).

De plus, la limite actuelle qui restreint le financement à 15 % de fonds de fonctionnement va à l'encontre de la mission globale des MH2 et ne permet pas de soutenir adéquatement les services spécialisés qu'elles offrent. Les MH2 ne sont pas de simples logements transitoires. Elles constituent un véritable milieu d'intervention, essentiel à la reprise de pouvoir et à la reconstruction des femmes et des enfants.

Ces services jouent un rôle déterminant dans la prévention de la revictimisation et la réduction des risques de féminicide. Ils doivent être financés à la hauteur de leur importance.

Recommandation #5 : Consolider le financement des maisons d'hébergement d'urgence développées dans le cadre de la mesure 15 de la *Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance* Que le gouvernement du Québec procède à un ajustement financier permettant d'assurer un financement récurrent et adéquat à la mission globale des maisons d'hébergement d'urgence récemment ouvertes dans le cadre de la mesure 15 de la SIV, afin de garantir leur pleine capacité opérationnelle. Les quatre maisons d'hébergement d'urgence développées dans le cadre de la mesure 15 présentent un écart de financement important par rapport aux maisons déjà établies, alors qu'elles doivent répondre aux mêmes exigences opérationnelles, offrir des services 24/7 et faire face à une demande croissante. Cette disparité fragilise leur stabilité à long terme, limite leur capacité d'intervention	**MSSS- Santé Québec et SCF**

et compromet leur développement. **Un ajustement de 2 M$ dès 2026-2027 est nécessaire pour assurer un financement récurrent couvrant l'ensemble de leur mission globale, incluant les ressources humaines, les services spécialisés, l'entretien des infrastructures et la consolidation des équipes.** Cet ajustement est essentiel pour permettre à ces maisons — dont la Maison Marie-Marguerite à Laval — d'atteindre leur pleine capacité opérationnelle et de répondre adéquatement aux besoins des femmes et des enfants en situation de violence.	
Recommandation #6 : Garantir l'accessibilité et l'admissibilité de tous les programmes sociaux et de financement destinés aux organismes spécialisés en violence faites aux femmes – et ce en considérant l'importance des missions inclusives ciblant toutes les femmes violentées et leur vécu de violence de manière interdépendante. Que le gouvernement du Québec assure l'accessibilité et l'admissibilité de l'ensemble des programmes sociaux et de financement destiné aux organismes spécialisés en violence faite aux femmes — notamment le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH) et le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) — en reconnaissant pleinement l'importance de leurs missions inclusives et la nécessité d'intervenir auprès de toutes les femmes violentées, en considérant leur vécu de violence de manière interdépendante. Garantir l'admissibilité pleine et entière des organismes spécialisés à ces programmes permettrait de : • Soutenir des missions qui couvrent l'ensemble du continuum des violences faites aux femmes (violence familiale, violence d'un proche, itinérance, exploitation sexuelle, traite, etc.) ; • Assurer une réponse cohérente et adaptée aux réalités complexes vécues par les femmes ; • Renforcer la prévention, l'accompagnement, l'hébergement et la sécurité dans toutes les régions du Québec ; • Stabiliser les organismes et consolider leur capacité d'action, tant sur le plan des services que des infrastructures.	MSSS
Recommandation #7 : Revoir le cadre normatif du PSOC afin d'assurer un financement adéquat, cohérent et adapté aux réalités des maisons d'hébergement pour femmes, incluant les règles sur les montants affectés, les surplus, ainsi que l'affectation des sommes destinées à la rénovation et à l'entretien. Le cadre normatif actuel du PSOC ne reflète pas les réalités de gestion des maisons d'hébergement pour femmes. Une révision concertée entre le MSSS, les CISSS/CIUSSS et les maisons d'hébergement pour femmes est essentielle pour :	**MSSS et Santé Québec**

- Mieux comprendre les obligations financières et administratives des maisons ;
- Adapter les règles aux besoins réels du terrain ;
- Assurer une cohérence entre les directives provinciales et leur application régionale.

Cette harmonisation est indispensable pour éviter les interprétations divergentes et les pratiques inéquitables entre régions.

Les maisons d'hébergement mobilisent activement leurs communautés pour obtenir des dons privés, qui servent souvent à combler des besoins non financés par l'État. Or, les coupes appliquées lorsqu'un surplus est généré :

- Pénalisent les organismes les plus mobilisés ;
- Découragent l'implication communautaire ;
- Fragilisent la capacité des maisons à répondre aux besoins urgents ou aux imprévus.

Les dons privés doivent être reconnus comme un **levier complémentaire**, non comme un prétexte pour réduire le financement public. Surtout considérant que les levers de fonds n'ont pas des retombées similaires chaque année. De plus, les maisons d'hébergement sont confrontées à des exigences différentes selon les CISSS et CIUSSS, tant dans l'évaluation que dans l'application du cadre normatif.

Une uniformisation est nécessaire pour :

- Garantir l'équité entre les régions ;
- Assurer une cohérence dans les attentes administratives ;
- Maintenir **l'autonomie des organismes communautaires** tout en respectant les spécificités régionales.

L'objectif n'est pas d'imposer un modèle unique, mais d'assurer un cadre clair, stable et équitable. Les maisons d'hébergement devraient pouvoir maintenir un fonds de réserve pour :

- Assurer la continuité des services en cas d'imprévu ;
- Absorber les variations de coûts (sécurité, salaires, entretien, inflation) ;
- Répondre aux urgences liées à la sécurité des femmes et des enfants.

Un fonds de réserve n'est pas un surplus injustifié : c'est un **outil de saine gestion**, essentiel pour des organismes qui fonctionnent 24/7 et qui doivent pouvoir réagir immédiatement à des situations critiques. La majorité des maisons d'hébergement occupent des bâtiments anciens, souvent inadéquats ou nécessitant des rénovations majeures. Le cadre normatif actuel ne permet pas :

- De financer adéquatement l'entretien préventif ;

• De planifier les rénovations nécessaires ; • D'assurer la sécurité et la dignité des femmes et des enfants hébergés. Des sommes dédiées à la rénovation et à l'entretien doivent être intégrées au financement à la mission globale, afin de garantir la pérennité du parc immobilier et la sécurité des milieux de vie.	

Déployer de nouvelles capacités : bâtir pour répondre à la demande réelle

Malgré les efforts gouvernementaux en termes de construction de nouvelles maisons d'hébergement pour femmes depuis les 5 dernières années, la demande croissante démontre que des efforts demeurent nécessaires. Nous réitérons donc à nouveau la nécessité de développer de nouvelles maisons d'hébergement d'urgence et de transition dans plusieurs régions du Québec, afin de répondre adéquatement aux besoins diversifiés des femmes et des enfants. Trop grand nombre de femmes violentées et leurs enfants se retrouvent **sans solution d'hébergement lorsque les maisons ne peuvent les accueillir,** faute de places disponibles ou en raison de l'absence de services capables de répondre à l'ensemble des formes de violence qu'elles subissent. Lorsque les motifs d'urgence ne cadrent pas strictement avec la mission des maisons dédiées à la violence conjugale, des femmes violentées et leurs enfants se retrouvent littéralement à la rue.

Plusieurs constats ressortent de manière récurrente :

- **Certaines régions du Québec n'ont pas accès à des maisons d'hébergement pour femmes violentées de manière plus large que violence conjugale**, créant un vide de services qui oblige des femmes et des enfants à parcourir de longues distances dans des conditions de grande vulnérabilité.
- **Les maisons doivent pouvoir répondre à des besoins sociaux complexes**, incluant un vécu d'itinérance, les enjeux de santé physique et mentale, les suivis post-hébergement et les situations de violence multiples (physique, psychologique, économique, sexuelle). Une approche globale est indispensable pour soutenir les femmes dans un environnement sécuritaire, non stigmatisant et respectueux de leur dignité.
- **Les maisons ayant une mission plus englobante sont celles qui reçoivent le plus de demandes**. En 2024-2025, les maisons ont accueilli une diversité de situations de violence — conjugale, familiale, sexuelle, systémique — démontrant l'existence d'un besoin réel et croissant pour des services inclusifs et polyvalents.
- **Le taux d'occupation moyen de 106,15 % enregistré en 2024-2025**, combiné à un nombre élevé de refus (près de 12 000), illustre clairement le manque de ressources adaptées sur le territoire. La demande dépasse largement l'offre, tant dans les régions rurales et éloignées que dans les grands centres urbains.

Les derniers ajouts de financement du gouvernement du Québec constituent un levier indéniable afin de rendre davantage de services aux femmes et aux enfants, à la hauteur de leurs besoins, mais ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins qui sont de plus en plus complexes. Rappelons que les montants annoncés depuis 2022 sont répartis à près de 150 maisons d'hébergement (MH1 et MH2) à

travers la province[1].

La priorité est notamment d'assurer que les maisons qui ont déjà des projets de développement en marche puissent ouvrir et voir leur service complètement financé.

Recommandation #8 : Assurer l'ouverture et le financement complet des maisons d'hébergement actuellement en développement Que le gouvernement du Québec garantisse le financement récurrent nécessaire à l'ouverture et à l'opérationnalisation complète des maisons d'hébergement dont les **projets de relocalisation, de construction ou d'agrandissement sont déjà en cours**, afin d'assurer leur efficience et d'éviter toute perte financière ou retard dans la mise en service. Plusieurs maisons d'hébergement ont des projets de développement qui doivent ouvrir en 2026-2027. Ces projets, déjà planifiés et financés en partie, répondent à des besoins urgents dans leur communauté. Toutefois, sans engagement clair du gouvernement quant au financement de leur mission globale une fois ouvertes, ces maisons risquent de se retrouver dans l'incapacité d'opérer pleinement, voire de retarder leur ouverture. Il est impératif que les sommes nécessaires à leur fonctionnement demeurent protégées et réservées dès maintenant, afin de : • assurer la continuité et l'efficience des projets déjà amorcés • éviter des pertes financières liées aux retards ou à l'impossibilité d'ouvrir • garantir que les nouvelles installations puissent offrir immédiatement tous les services prévus • répondre adéquatement à la demande croissante d'hébergement et de soutien dans plusieurs régions du Québec Parmi les membres de la FMHF, les projets à sécuriser sont : • L'Interval à Montréal (MH2) • Y des femmes à Montréal (MH1 et MH2) • La maisons Marie marguerite à Laval (MH1 et MH2)	**MSSS- Santé Québec et MAMH (SHQ)**

Combler les écarts régionaux : un plan de construction pour les maisons d'hébergement pour femmes violentées

Il est essentiel de créer de nouvelles maisons d'hébergement d'urgence dans les régions non desservies afin d'offrir un soutien accessible et de qualité à toutes les femmes violentées. Beaucoup d'entre elles ont dû fuir leur domicile, n'ont plus accès à un véhicule et disposent de ressources financières limitées en raison de la violence et de l'isolement vécus. La violence économique — contrôle des finances, destruction

[1] Budget Mars 2022 : 28M sur 5 ans alloués aux nouvelles places et à la consolidation des maisons d'hébergement en violence conjugale et 48,2 M sur 5 ans pour les maisons de seconde étape. Repéré sur : https://fmhf.ca/communiques/budget-provincial-2022/

de biens, privation ou exploitation — est d'ailleurs rependue et doit être prise en compte. Pour assurer leur sécurité, les services offerts doivent donc être adaptés à la réalité de femmes souvent sans logis, en situation d'urgence et sans ressources. Pour les femmes se retrouvant **dans les 6 régions où l'on enregistre un vide de services** en termes de maisons d'hébergement pour femmes violentées (accueillant les femmes victimes de toutes formes de violence), les distances à parcourir pour trouver refuge et aide passent de **50 à, dans certains cas, jusqu'à 600 km.**

Figure 1 : Carte du Québec : « vide régional de services » pour les femmes violentées et leurs enfants

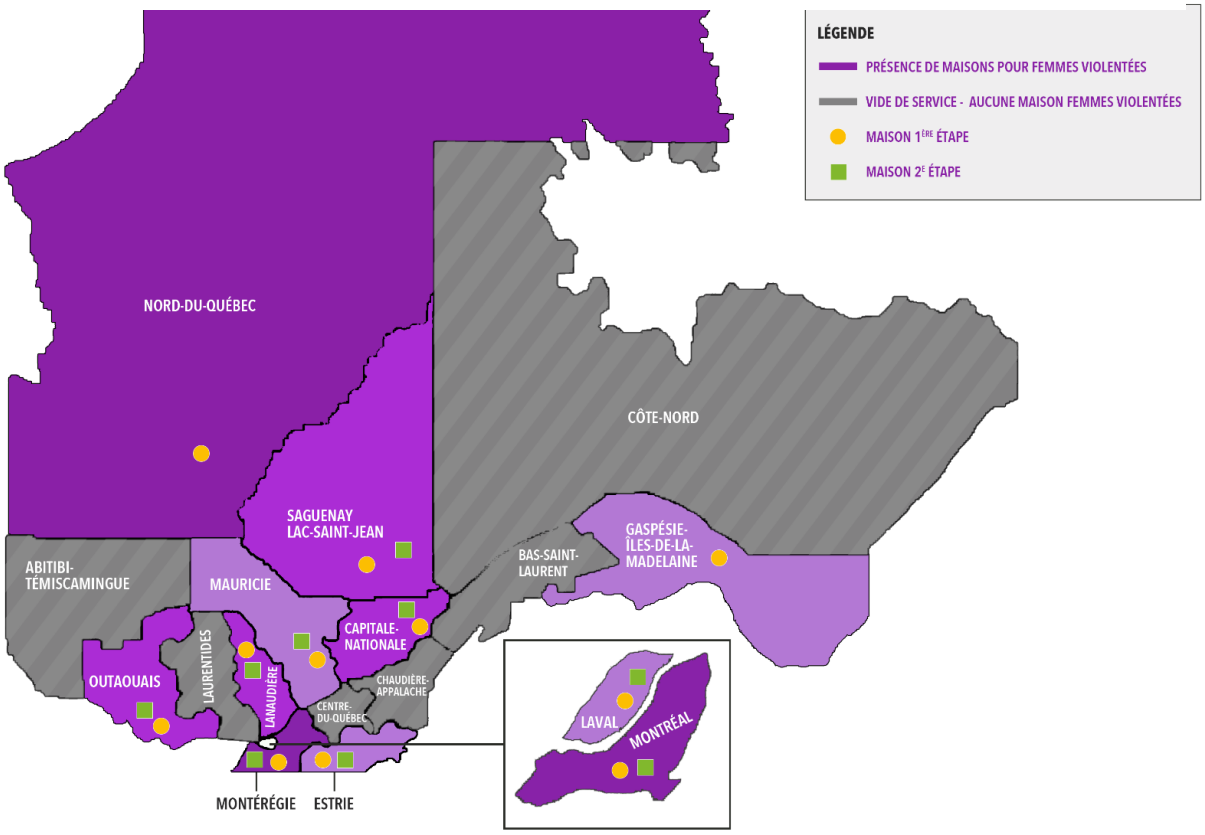

Recommandation #9 : Assurer la construction de nouvelles maisons MH1 avec une mission inclusive pour femmes violentées dans les 6 régions où il y a un bris de services. Nous considérons qu'une attention particulière doit être mise **sur ces 6 régions pour les prochaines années**. **Régions prioritaires** — **La distance vers une maison pour femmes violentées la plus proche** **Abitibi-Témiscamingue** — À 400 km **Côte-Nord** — Entre 300 et 600 km	**MAMH (SHQ) et MSSS**

Chaudière-Appalaches	Entre 20 et 100 km
Laurentides	Entre 100 et 250 km
Centre-du-Québec	Entre 50 et 150 km
Bas-Saint-Laurent	De 100 à 300 km de distance

Actuellement, en tenant compte de l'absence de maisons d'hébergement pour femmes violentées et leurs enfants dans 6 régions du Québec, **ce sont minimalement 6 nouvelles maisons d'hébergement (MH1)** pour femmes violentées qui devraient voir le jour. Dans le contexte économique actuel, l'investissement nécessaire pour la construction de nouvelles MH1 s'élève **à 37,8 M.**

Ce que nous qualifions de « vide régional de services pour les femmes violentées et leurs enfants » entraîne **une augmentation des demandes dans les MH1 et les MH2 des régions avoisinantes** en laissant chaque année près de 7000 femmes et enfants sans services. Dans des régions telles que Chaudière-Appalaches et le Centre-du-Québec, bien que la distance soit moindre, les régions avoisinantes sont au maximum de leur capacité, ce qui crée encore plus de pression sur le réseau. C'est d'ailleurs ce qui a été constaté en Mauricie et dans la région de la Capitale nationale.

MAMH (SHQ) et MSSS

Recommandation #10 : Assurer la construction de nouvelles maisons MH1 avec une mission inclusive pour femmes violentées dans minimalement 3 régions où les besoins sont prioritaires

En cohérence avec les travaux menés conjointement par la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, l'Alliance des maisons de deuxième étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, le MSSS et Santé Québec, il apparaît que, au-delà des besoins liés aux bris de services dans certaines régions, plusieurs territoires où des maisons d'hébergement sont déjà en activité font face à une surcharge importante[2]. Les travaux du comité le confirment : les régions où les besoins explosent — notamment en raison de taux d'occupation très élevés et d'un nombre important de refus faute de places disponibles — sont Montréal, l'Outaouais, la Mauricie, Lanaudière et la Capitale-Nationale.

Régions	Besoins critiques
Montréal	À Montréal, le parc immobilier est saturé et cette réalité engendre une augmentation considérable des prix de maisons, qui demandent dans la majorité des cas, des travaux de rénovation considérables. La FMHF a fait l'exercice de produire un devis des coûts réels de la construction d'une maison d'hébergement de

[2] Rapport du MSSS « Les besoins en matière d'hébergement et de services spécialisés en violence conjugale - Travaux et constats généraux du Comité de travail sur l'hébergement d'urgence en matière de violence conjugale » en attente de publication

	20 places (Annexe 1).		
Outaouais	La région de l'Outaouais compte 5 maisons de 1re étape et une maison de 2e étape. Elles comptent toutes des taux d'occupation très élevés. D'abord, du fait que les maisons avoisinantes n'acceptent pas toutes les femmes violentées, créant ainsi un trou de service et de la pression sur les ressources avec une mission élargie. Aussi en raison qu'il n'y a aucune maison de la FMHF dans les Laurentides ou que les maisons de Montréal sont au maximum de leur capacité.		
Mauricie	Une seule maison de la FMHF dans la ville de Trois-Rivières, obligeant les femmes venant du Centre-du-Québec et des villes avoisinantes, telles que La Tuque (à 160 km) et Shawinigan (45 km) à se déplacer.		
Lanaudière	Le territoire de Lanaudière est vaste et compte seulement 2 maisons d'hébergement pour femmes violentées. Étant une région non loin de Montréal et des Laurentides, il s'agit d'une région cible afin de développer de nouveaux services.		
Capitale-Nationale	La région de la Capitale-Nationale enregistre **des taux d'occupation très élevés**, surtout pour les maisons comme le YWCA, qui ont une mission élargie et accueille beaucoup de femmes et leurs enfants. Cette région centrale reçoit des demandes des régions avoisinantes. Il existe un besoin flagrant **de nouvelles maisons accueillant les femmes violentées et de grandes familles.**		

De nouvelles maisons d'hébergement de deuxième étape (MH2) pour femmes violentées

Les maisons de seconde étape offrent un environnement sécurisé et stable où les femmes et enfants victimes de violences et de traumatismes graves, peuvent se reconstruire sans craindre de nouvelles violences ou perturbations. Les femmes qui ont vécu des violences ou des traumatismes graves souffrent souvent de troubles psychologiques importants, tels que des chocs post-traumatiques, des troubles anxieux ou dépressifs. Les maisons de deuxième étape, ou de transition, fournissent un cadre où elles peuvent recevoir un accompagnement psychosocial spécialisé, qu'il s'agisse de suivi psychosociaux, de d'accompagnement de groupe ou d'autres formes de soutien. Les MH2 offrent donc des services d'intervention qui dépassent l'urgence et les situations de crise, elles permettent une réelle réponse aux impacts des violences dans le moyen et long terme.

Recommandation #11 : Assurer la construction de nouvelles maisons MH2 avec une mission inclusive pour femmes violentées dans les 5 régions identifiées ayant des besoins critiques. Il est nécessaire de mettre en place un plan de développement de nouvelles maisons de deuxième étape (MH2) dans les régions où les besoins sont les plus pressants, en confiant leur réalisation aux maisons membres de la FMHF qui sont **déjà** prêtes à développer ces infrastructures**, notamment par le soutien de leur municipalité et leur**	**MAMH (SHQ) et MSSS**

capacité interne.

Région	Explication
Nord-du-Québec	Au Nord du Québec, on retrouve une seule maison de première étape pour femmes violentées. Le contexte particulier à cette région, un territoire immense où on retrouve plusieurs femmes issues de communautés autochtones, exige une compréhension élargie et une adaptation en fonction des besoins. ***La maison l'Aquarelle*** a à plusieurs reprises mentionné le besoin dans la communauté d'avoir une nouvelle maison de seconde étape, afin de permettre des séjours plus longs pour les femmes en situation plus précaire et pour permettre la sortie définitive de la violence. L'enjeu lié à la disponibilité des logements est également de taille au Nord-Du-Québec.
Montérégie	La maison ***Carrefour pour elles***, la plus vieille maison d'hébergement du parc québécois, est une pionnière en ce qui concerne les services inclusifs et adaptés dans la région de la Montérégie. Ayant des plans de développement déjà entamé pour la construction d'une maison de seconde étape, ce projet est prioritaire et sera un atout considérable pour la région.
Saguenay–Lac-Saint-Jean	La région est vaste et il existe un trou de service entre le territoire du **bas Saguenay et La Baie** (Saguenay), là où on retrouve la maison la plus proche : **le Rivage**. Un projet d'appartement sécurisé de deuxième étape au Bas-Saguenay (à plus de 75 km) est nécessaire, non seulement pour permettre aux femmes de demeurer dans leur communauté, mais aussi afin d'assurer l'accès à un refuge sécuritaire, et ce, rapidement.
Outaouais	La maison **Libère Elle**, située dans une région identifiée comme prioritaire par les travaux interréseaux et gouvernementaux, dispose déjà de l'expertise, de l'ancrage communautaire et de la capacité organisationnelle nécessaires pour mener à bien le développement d'une maison de deuxième étape. L'organisme a confirmé sa volonté et sa préparation à porter un tel projet, ce qui en fait une candidate stratégique pour répondre rapidement aux besoins pressants du territoire. Son implantation actuelle, combinée à sa connaissance fine des réalités locales et des enjeux de sécurité vécus par les femmes violentées et leurs enfants, lui permettrait d'assurer une mise en œuvre efficace et adaptée aux particularités régionales.
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Considérant la grandeur du territoire et le fait qu'il n'y a aucune maison de seconde étape avec une mission inclusive contre les violences faites aux femmes, il est urgent de prévoir le développement de services conséquents.

- **Un investissement de minimalement 31,5 M$ par la SHQ est nécessaire pour la construction de 5 nouvelles MH2 avec mission inclusive.**

De plus, afin de mieux répondre aux réalités des régions caractérisées par de vastes territoires et une dispersion de la population, cette recommandation propose également l'implantation **d'un nouveau modèle de petits appartements supervisés,** permettant d'offrir un accompagnement sécuritaire, flexible et de proximité aux femmes violentées et à leurs enfants, même dans les zones moins densément desservies. Un autre aspect fondamental des maisons de seconde étape est qu'elles permettent aux femmes de travailler à leur rétablissement économique. En plus du soutien psychologique, ces maisons offrent des programmes d'accompagnement pour aider les résidentes à retrouver une stabilité financière. Ce soutien est essentiel pour permettre aux femmes de redevenir autonomes et de sortir du cercle de la dépendance financière et de la violence. Les maisons d'hébergement de seconde étape créent également un réseau de soutien entre les résidentes. Finalement, le rôle de ces maisons n'est pas seulement d'offrir un logement temporaire, mais aussi de préparer les femmes à une réintégration réussie dans la communauté.	

*La demande visant la construction de **6 nouvelles maisons d'hébergement dans les régions actuellement non desservies, des maisons supplémentaires dans minimalement 3 régions où la demande dépasse largement la capacité**, et 5 maisons de seconde étape représente un ajout très modeste à l'échelle du Québec : **à peine 10 % du parc immobilier actuel des maisons d'hébergement**. Malgré cette proportion relativement faible, cet investissement est essentiel pour corriger des inégalités territoriales persistantes et répondre à des besoins criants. Il faut notamment voir la construction de ces nouvelles maisons comme un investissement à long terme, qui permettrait enfin d'offrir un accès réel à des services spécialisés dans les régions où il n'existe actuellement aucune ressource pour femmes violentées, tout en soutenant les régions où les taux d'occupation dépassent systématiquement la capacité.*

Recommandation #12 : Adapter le programme d'habitation abordable du Québec (PHAQ) ou proposer la création d'un programme distinct, afin de permettre une réponse durable aux besoins particuliers de conception et de financement de nouvelles maisons d'hébergement pour femmes. Actuellement, le PHAQ est conçu pour répondre à la demande de construction de logements abordables où de nombreux critères ne peuvent s'appliquer aux réalités des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes. Effectivement, plusieurs lacunes persistent dans l'adaptabilité du PHAQ à la réalité des maisons, notamment concernant le financement des espaces communs et de matériaux durables et solides. Certains critères proposés par le PHAQ peuvent engendrer des enjeux spécifiques de sécurité des maisons et ses usagères. La FMHF tient à rappeler que les maisons d'hébergement pour femmes ne constituent en aucun cas du logement social et leur construction devrait être financée en réponse à leur offre de services spécialisés.	**MAMH (SHQ)**

Recommandation #13 : Arrimer les investissements fédéraux et provinciaux en logement afin de garantir une offre dédiée aux femmes, particulièrement aux femmes violentées.	**MAMH (SHQ)**

Arrimer les initiatives québécoises de développement de logements abordables avec la *Stratégie nationale sur le logement du gouvernement fédéral*, en augmentant les fonds disponibles et en réservant au minimum 25 % de ces fonds à des projets spécifiquement destinés aux femmes, incluant les femmes violentées. Cet arrimage devrait inclure : • La coordination entre les budgets canadiens — notamment les sommes allouées à l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) — et les investissements prévus au budget québécois (1,5 milliard en 2021) • Le **renouvellement, la reconduction et l'augmentation** des investissements annoncés pour la période 2022 à 2024[3]. • Une orientation claire à la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin que les projets de développement demeurent **exclusivement destinés aux femmes**, sans jumelage avec le public masculin, particulièrement pour les logements sociaux de longue durée (en HLM ou selon un modèle de logement de « troisième étape »)	

L'adaptation des services et des infrastructures

L'objectif est de rendre les services des maisons d'hébergement plus accessibles et adaptés afin de rejoindre toutes les femmes victimes de violence, peu importe leur situation. Le contexte social actuel accentue la vulnérabilité des femmes marginalisées — précarité, vieillissement, discriminations — et complique leur rétablissement. Les femmes âgées, les jeunes, celles en situation de pauvreté, ainsi que les femmes autochtones, racisées ou immigrantes, doivent pouvoir trouver refuge et soutien. La complexité croissante des situations vécues exige une adaptation continue des pratiques d'intervention pour répondre adéquatement à leurs besoins spécifiques.

Il est donc nécessaire de :

- *Rendre les services **plus connus et accessibles** à toutes les femmes victimes de violence, indépendamment de leur situation économique ou de leurs limitations. Adapter en continu les pratiques d'intervention pour répondre aux défis et besoins changeants des femmes en situation de violence.*
- ***Financer l'adaptation des interventions en fonction des besoins spécifiques** des différentes catégories de femmes, y compris les femmes aînées, jeunes, autochtones, racisées et immigrantes.*
- *Offrir des services dans plusieurs langues et fournir des interprètes culturelles formées pour aider les femmes qui ne parlent pas français à exprimer leurs traumas et comprendre leurs droits.*
- *Répondre à l'augmentation de la demande d'hébergement pour **les femmes avec de grandes familles**, en ajustant les capacités des organismes*
- Fournir un soutien financier et alimentaire aux femmes victimes de violence économique, qui se trouvent souvent en difficulté financière.

De plus, le parc des maisons d'hébergement a été créé en 1980, nos organismes ont donc nécessairement des besoins en termes de rénovation, remplacement d'équipements et amélioration d'infrastructures. Tel

[3]SCHL (2023). *Rapid Housing Initiative.* https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionals/project-funding-and-mortgage-financing/funding-programs/all-funding-programs/rapid-housing

que le stipule **les actions 24 et 42** de la *Stratégie intégrée*, il est nécessaire de prévoir l'adaptation des maisons d'aide et d'hébergement soit d'identifier et tenter de répondre aux besoins de toutes les femmes et les enfants quel que soit leur condition.

Recommandation #14 : Bonifier le PAMH et reconnaître les missions inclusives afin d'assurer la rénovation et l'adaptation des maisons d'hébergement pour femmes Assurer un financement supplémentaire et une pleine reconnaissance des missions inclusives en violence faite aux femmes dans le cadre du *Programme d'aide aux maisons d'hébergement (PAMH)*, afin de permettre la rénovation, l'amélioration des infrastructures et l'adaptation des maisons d'hébergement pour femmes, considérant le vieillissement important du parc immobilier. Cette recommandation vise à : • **Augmenter substantiellement les fonds du PAMH**, actuellement dérisoires (environ 2,5 M$ disponibles pour près de 150 maisons en 2024-2025). • Une révision de l'enveloppe globale disponible via ce programme, en fonction du nombre réel de maisons sur le territoire et de leurs besoins de maintien des actifs • **Mettre fin aux exclusions liées à la mission**, afin que les maisons soutenant des femmes victimes de multiples formes de violence puissent accéder au financement (tel que le prévoyait l'ancienne version du cadre normatif de PAHM) • Permettre la rénovation, le remplacement d'équipements et l'amélioration des infrastructures, incluant les mesures essentielles pour assurer la sécurité, la salubrité et la fonctionnalité des bâtiments • Adapter les maisons pour les femmes vivant avec différents handicaps (auditifs, visuels, moteurs, intellectuels, etc.) • Reconnaître la nécessité d'un poste dédié à la maintenance, indispensable pour préserver l'efficacité et la durabilité des installations	**MAMH (SHQ)**

Renforcement du continuum de services pour les femmes violentées – *Des services essentiels et complémentaires à la mission des maisons d'hébergement pour femmes*

Un filet social solide est indispensable pour soutenir les femmes victimes de violence et alléger la pression sur les maisons d'hébergement. Les services complémentaires — soutien psychosocial, accompagnement juridique, aide à l'emploi, accès au logement, services de santé, garderies, formation — constituent le cœur du continuum qui permet aux femmes de reprendre du pouvoir sur leur vie.

Ces services réduisent la charge administrative, émotionnelle et logistique qui repose actuellement sur les femmes et sur les maisons d'hébergement. En renforçant ces ressources, on permet aux maisons de se

concentrer sur leur mission première : offrir un lieu sécuritaire et un accompagnement spécialisé. Les femmes, quant à elles, peuvent naviguer plus facilement entre les différentes étapes de leur rétablissement, sans devoir assumer seules des démarches complexes et épuisantes.

Un investissement économiquement responsable : Les coûts économiques de la violence faite aux femmes sont massifs et bien documentés. Ils touchent la justice, la santé, les services sociaux, l'éducation, l'emploi et l'économie en général.

Quelques constats clés :

- Déjà en 2004, la violence interpersonnelle coûtait **871 M$** au Canada, et les blessures auto-infligées **2,4 G$**[4].
- Les victimes de violence dans l'enfance présentent un risque accru de problèmes de santé à long terme, entraînant des coûts substantiels pour les systèmes publics.
- Les enfants exposés à la violence familiale présentent un taux de troubles psychiatriques **deux fois plus élevé**, ce qui augmente la pression sur les services de santé et d'éducation.
- La violence est fortement corrélée au développement de handicaps, ce qui entraîne des coûts importants en soins, en soutien social et en perte de participation au marché du travail.
- En 2015, la violence conjugale représentait déjà **7,4 G$** en coûts au Canada — un chiffre qui a augmenté depuis et qui, appliqué au Québec, représente des milliards annuels[5].

Ces données démontrent clairement que **ne pas investir coûte beaucoup plus cher que de financer adéquatement la prévention, l'accompagnement et la réinsertion.**
Investir dans les services complémentaires permet :

- De réduire les risques de retour en contexte violent
- De diminuer les hospitalisations, les interventions policières et les procédures judiciaires
- De favoriser l'autonomie économique des femmes
- De réduire les impacts intergénérationnels de la violence
- D'alléger la pression sur les maisons d'hébergement, qui peuvent ainsi accueillir davantage de femmes en situation d'urgence

Violences et accessibilité au logement

En 2026, les violences basées sur le genre — violence conjugale, agressions sexuelles, harcèlement, exploitation — demeurent l'un des principaux facteurs menant les femmes vers l'itinérance. Pour un grand nombre d'entre elles, fuir un milieu violent signifie perdre leur logement, faute d'alternatives accessibles et sécuritaires. La question du logement est donc indissociable de celle des violences faites aux femmes.

La crise du logement abordable accentue fortement cette réalité. Dans la plupart des régions du Québec, il est devenu extrêmement difficile de trouver un logement salubre, sécuritaire et compatible avec son

[4] Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L M. (dir.). (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Montréal : Institut national de santé publique du Québec.https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebecois_violence_sante.pdf
[5] Gouvernement du Canada (2021). « Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009 ». https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/rr12_7/p0.html

revenu. Cette rareté touche les femmes de manière disproportionnée : celles qui vivent de la violence ou qui en ont déjà subi sont parmi les plus vulnérables face à cette pénurie. Ainsi :

- Plusieurs femmes demeurent dans un milieu violent par crainte de ne pas pouvoir se reloger.

- Celles qui vivent de l'itinérance, visible ou cachée, sont davantage exposées à la violence sexuelle, à l'exploitation et à des conditions de vie dangereuses.

Recommandations #15 : Adapter les programmes de suppléments au loyer pour répondre aux besoins des femmes victimes de violence ***Bonifier et élargir l'accès aux programmes de suppléments au loyer (PSL)*** • Augmenter le nombre de PSL disponibles afin de répondre à la demande croissante des femmes quittant un milieu violent. • Assouplir les critères d'admissibilité pour tenir compte des réalités spécifiques des femmes victimes de violence, notamment les impacts de la violence économique et du contrôle financier exercé par un agresseur. • Réduire les délais d'octroi afin que les femmes puissent accéder rapidement à un logement sécuritaire et quitter les maisons d'hébergement dans des délais raisonnables. ***Assurer l'inclusivité et la pérennité des programmes*** • Intégrer explicitement les femmes victimes de toutes formes de violence — conjugale, sexuelle, exploitation, violence familiale — dans les critères d'admissibilité. • Prévoir un financement récurrent pour garantir la stabilité des PSL et éviter les ruptures de service. • Harmoniser les pratiques entre les régions afin d'assurer une équité d'accès sur l'ensemble du territoire québécois	**MAMH (SHQ)**

Garantir une justice accessible pour les femmes violentées

Il est impératif de poursuivre et bonifier certains programmes améliorant le continuum de services aux femmes violentées, qui ont d'ailleurs été certifiés et évalués comme essentiels et utiles. Les services d'aide juridique représentent justement un soutien indispensable pour les femmes violentées qui souhaitent entamer leur reprise de pouvoir.

Actuellement, les femmes violentées sont fréquemment confrontées à une pénurie en matière de représentation juridique offerte par l'aide juridique. Que ce soit en raison de refus de la part des avocat·es à prendre des mandats en violence conjugale ou sexospécifique, l'augmentation des délais pour obtenir un premier rendez-vous, ou en raison de tactiques de violence judiciaire perpétrée par un agresseur (par exemple lorsqu'un agresseur contactera toutes les avocates d'une région donnée afin de créer intentionnellement des conflits d'intérêts qui empêcheront les femmes d'accéder aux services).

<u>Recommandations #16</u> : Améliorer l'accès à la justice pour les femmes victimes de violence
 	
Une augmentation du budget du ministère de la Justice permettrait de :
 	
1. ***Bonifier l'aide juridique spécialisée en violence faite aux femmes.***
 	
Certaines mesures concrètes pourront ainsi être appliquées afin d'améliorer l'accès à la justice et l'aide obtenu par les femmes.
• **Augmenter les honoraires et montants forfaitaires** pour les mandats d'aide juridique liés à des dossiers de violence conjugale, sexuelle ou familiale, afin qu'ils reflètent la complexité, la durée et l'intensité du travail requis.
• **Mettre en place un mode de paiement anticipé** pour les avocat·es de la pratique privée, plutôt qu'un paiement uniquement à la clôture du dossier, afin d'éviter les stratégies de fermeture rapide qui nuisent à la qualité de l'accompagnement des femmes.
• **Attribuer une pondération bonifiée** aux dossiers de violence (ex. : 1 dossier = 1,5 dossier dans la charge de travail), reconnaissant la charge accrue qu'ils représentent.
• **Créer un mécanisme de priorité** pour les dossiers de violence sexuelle, conjugale et familiale traités par les avocat·es des bureaux d'aide juridique, lorsque l'absence de conflit d'intérêts le permet.
 	
2. ***Uniformiser les pratiques et renforcer la collaboration entre les bureaux d'aide juridique et les maisons d'hébergement***
 	
• **Établir des partenariats formels** entre chaque bureau d'aide juridique et les maisons d'hébergement de son district, afin d'assurer une coordination fluide, un partage d'information (ex. : mise en copie des communications) et un accès plus rapide aux documents nécessaires.
• **Mettre en place des rencontres conjointes** (avocat·es + intervenantes) pour la première consultation, afin de réduire les retards, répondre aux nombreuses questions des femmes et alléger la charge de travail des avocat·es.
• **Offrir une formation obligatoire et récurrente (aux 2–3 ans)** aux avocat·es, adjointes et directions des bureaux d'aide juridique, donnée par des organismes spécialisés, portant sur :
  ○ Les réalités des femmes victimes de violence
  ○ Le rôle des intervenantes
  ○ Les besoins spécifiques des avocat·es dans ces dossiers
  ○ Les impacts de la violence judiciaire
• **Développer, via la Commission des services juridiques (CSJ), une formation nationale uniforme**, adaptée aux besoins des avocat·es, pour réduire les disparités importantes entre les bureaux.
	<u>MJQ et SCF</u>

3. ***Renforcer et financer durablement le programme Rebâtir*** • **Rétablir et financer la phase II du programme Rebâtir**, essentielle pour soutenir les victimes dans les démarches judiciaires complexes, notamment en région où les enjeux de violence judiciaire et de conflits d'intérêts sont plus fréquents (un investissement de moins d'un million). • **Augmenter le financement global** afin d'élargir l'offre de services, incluant une hausse du nombre d'heures de consultation gratuite par victime. • **Bonifier la formation des avocat·es du programme**, en intégrant une compréhension approfondie des réalités des femmes violentées, des risques liés à certains conseils juridiques. • **Intégrer systématiquement une intervenante spécialisée** dans le processus d'accompagnement juridique pour réduire la charge émotionnelle des femmes, faciliter la préparation des documents et améliorer la communication.	

Un soutien optimisé par les services policiers

Recommandation #17 : Intégrer des intervenantes de proximité au sein des services policiers régionaux pour améliorer la réponse aux violences faites aux femmes Mettre en place, dans l'ensemble des services de police régionaux, des postes d'intervenantes de proximité spécialisées en violence faite aux femmes affiliées aux maisons d'hébergement, financés et soutenus par le ministère de la Sécurité publique (MSP), afin d'assurer une intervention plus humaine, coordonnée et sécuritaire auprès des victimes. Cette recommandation vise à : • **Renforcer la première ligne d'intervention** en permettant aux femmes d'être accompagnées dès le premier contact avec les services policiers • **Réduire la charge émotionnelle et administrative** qui repose sur les femmes lors des signalements, dépôts de plainte et suivis judiciaires • **Améliorer la qualité des interventions policières** grâce à l'expertise des intervenantes en matière de violence conjugale, sexuelle, familiale et de contrôle coercitif • **Favoriser une meilleure collaboration intersectorielle** entre les corps policiers, les maisons d'hébergement, les services sociaux et les organismes spécialisés • **Assurer une continuité de services** entre l'intervention d'urgence, l'accompagnement psychosocial et les démarches judiciaires • **Réduire les risques de revictimisation**, notamment en évitant les répétitions traumatisantes, les incompréhensions ou les interventions inadéquates • **Adapter l'intervention policière aux réalités régionales**, particulièrement dans les territoires éloignés ou à faible densité où les ressources spécialisées sont limitées	**MSP**

Dans un contexte où les violences faites aux femmes demeurent un enjeu majeur de sécurité publique, l'ajout d'intervenantes de proximité financées par le ministère de la Sécurité publique représente une mesure structurante. Elle permettrait d'assurer une réponse plus efficace, plus humaine et plus sécuritaire, tout en renforçant la capacité des services policiers régionaux à intervenir adéquatement dans des situations complexes. Cette approche contribuerait à améliorer la confiance des femmes envers le système, à réduire les risques de revictimisation et à soutenir une sortie durable de la violence.	

Un meilleur accès aux services de santé et psychosociaux

L'accès aux soins de santé physique et psychosociale constitue un élément central du rétablissement des femmes victimes de violence. Or, dans le réseau actuel, les maisons d'aide et d'hébergement doivent passer par les mêmes guichets d'accès que l'ensemble de la population, ce qui entraîne des délais importants et inadaptés aux situations d'urgence. Ces délais prolongent inutilement les séjours en maison, retardent les démarches de rétablissement et empêchent de répondre adéquatement à des besoins médicaux ou psychologiques parfois urgents. Pour les femmes sans médecin de famille, les jeunes femmes, celles à statut migratoire précaire ou sans statut, l'accès est encore plus difficile, et peut même entraîner des factures de services impossibles à assumer.

Recommandation #18 : Assurer un accès direct et prioritaire aux services de santé et psychosociaux pour les femmes hébergées, via les CLSC et les services médicaux de proximité Permettre aux maisons d'aide et d'hébergement pour femmes un accès direct, rapide et adapté aux services de santé physique et psychosociale — notamment ceux offerts par les CLSC — afin d'assurer un accompagnement complet, sécuritaire et continu pour les femmes victimes de violence, incluant celles en situation d'urgence, sans médecin de famille, à statut migratoire précaire ou en situation de handicap.	**MSSS**

Afin d'assurer une réponse plus efficace, il est essentiel que les maisons puissent bénéficier **d'un accès direct aux services des CLSC**, incluant les soins infirmiers, les consultations médicales, les services de soutien à domicile, les services psychosociaux, la pédopsychiatrie et la psychiatrie. Une telle mesure permettrait de réduire l'engorgement des urgences, où les femmes se retrouvent souvent faute d'alternative, tout en allégeant la pression sur le réseau de la santé. Elle favoriserait également une prise en charge plus rapide et plus sécuritaire, adaptée aux réalités des femmes violentées.

L'augmentation du budget du MSSS pourrait permettre le développement de services complémentaires comme :

- Les maisons pourraient être **affiliées à une clinique de quartier ou d'arrondissement**, permettant un accès prioritaire et coordonné.
- L'on pourrait privilégier le développement de **services de télémédecine dédiés aux maisons**, inspirés de modèles comme la clinique SPOT à Québec, qui offrirait une solution efficace pour les régions éloignées ou pour les situations où les déplacements sont difficiles ou risqués.

Ces services permettraient d'assurer une continuité de soins, de réduire les délais et de mieux soutenir les femmes dans leur processus de guérison.

L'aide sociale : pilier au cœur de la sortie de la violence

La violence économique est l'un des mécanismes centraux du contrôle coercitif. Elle peut prendre la forme de microrégulation des dépenses, de confiscation du salaire, d'endettement forcé ou de privation d'accès aux ressources financières. Les données des maisons membres de la FMHF illustrent l'ampleur du phénomène :

- **50 %** des femmes accompagnées ont vécu de la violence économique.
- **35 %** des femmes hébergées en première étape vivent des difficultés financières majeures
- **25 %** des femmes suivies en externe sont en situation de précarité économique

Cette réalité limite fortement leur capacité à quitter un milieu violent, à se loger, à subvenir à leurs besoins ou à ceux de leurs enfants. Un soutien financier adapté devient donc un levier essentiel pour assurer leur sécurité et leur autonomie.

Recommandation #19 : Élargir et adapter les prestations d'aide financière pour soutenir l'autonomie économique des femmes victimes de violence Élargir les prestations d'aide sociale et les mesures de soutien financier destinées aux femmes victimes de violence, en les adaptant aux réalités du contrôle coercitif et de la violence économique, afin de favoriser leur sortie durable de la violence et leur reprise de pouvoir.	**MES (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale)**

Un programme d'aide financière mieux adapté permettrait aux femmes de se concentrer sur leur rétablissement, de stabiliser leur situation et de s'engager dans un parcours de réinsertion sociale et professionnelle. Il doit aussi tenir compte des réalités particulières des femmes immigrantes, autochtones, en situation de handicap ou à statut migratoire précaire, qui se heurtent à des obstacles administratifs et financiers encore plus importants.

Les financements supplémentaires devraient permettre d'/de :

- **Adapter les critères d'admissibilité** pour reconnaître les impacts de la violence économique (contrôle financier, absence d'accès aux comptes, endettement forcé).
- **Augmenter les montants des prestations** pour couvrir les besoins essentiels lors de la sortie du milieu violent (logement, alimentation, transport, soins).
- **Créer une allocation spécifique de transition** pour les femmes quittant un milieu violent, afin de couvrir les premiers mois de stabilisation.
- **Assurer l'accès aux prestations pour les femmes à statut migratoire précaire**, sans facturation de services essentiels.
- **Prévoir des mesures adaptées pour les femmes autochtones, immigrantes ou en situation de handicap**, qui vivent des formes croisées de précarité.
- **Réduire les délais d'accès** aux prestations pour éviter que les femmes retournent en milieu violent faute de ressources.

- **Intégrer un accompagnement financier spécialisé** (gestion budgétaire, accès aux droits, soutien administratif) dans le continuum de services.

Conclusion

Les violences faites aux femmes demeurent une réalité alarmante au Québec, et les féminicides ne représentent que la partie visible d'un phénomène beaucoup plus vaste. Derrière chaque statistique se trouvent des parcours marqués par de multiples formes de violence, dont la violence psychologique, économique, physique ou sexuelle. **Les maisons d'hébergement, grâce à leur expertise unique et à leur présence 24/7, constituent un pilier essentiel du filet de sécurité québécois.** Pourtant, elles doivent composer avec un sous-financement chronique, un parc immobilier vieillissant, des services publics complémentaires difficilement accessibles et des besoins qui ne cessent de croître.

Pour répondre adéquatement aux femmes et aux enfants qui cherchent refuge, il est impératif de consolider les services existants, de développer de nouvelles capacités d'hébergement, de combler les écarts régionaux et d'assurer un continuum de services réellement accessible, que ce soit en justice, en santé, en logement et en soutien financier. Sans investissements structurants et récurrents, les maisons continueront d'être forcées de choisir entre l'augmentation des places, la rétention du personnel qualifié, la prévention, la formation et l'accompagnement spécialisé, au détriment de la sécurité des femmes.

Le gouvernement a déjà reconnu l'importance de ce réseau et l'urgence d'agir. Les 19 recommandations présentées visent à renforcer durablement la capacité du Québec à protéger les femmes violentées et leurs enfants, à prévenir l'itinérance féminine et à garantir le respect de leurs droits fondamentaux.

La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes espère que l'élan amorcé dans les dernières années se poursuivra dans le budget 2026-2027, afin de bâtir un filet social solide, cohérent et accessible partout au Québec. La FMHF réitère sa volonté de collaborer étroitement avec le gouvernement pour assurer que chaque femme, peu importe sa région ou son parcours, puisse trouver sécurité, soutien et dignité lorsqu'elle en a besoin.

Annexe 1 : Budget construction d'une maison d'hébergement – approximatif

Dépenses :	**Montant**
Acquisition	1 800 000 $
Travaux	2 900 000 $
Droits de mutation	39 000 $
Droits et permis	25 550 $
Mobilier et équipements	98 000 $
Honoraires professionnels *(ingénieurs, architecte, évaluateur,GRT, audit, etc.)*	740 000 $
Arpenteur-géomètre	3 600 $
Analyse environnementale	20 500 $
Assurance durant construction	8 200 $
Frais juridiques	5 110 $
Taxes foncières et scolaires pendant les travaux	13 300 $
Imprévus sur frais variables	102 000 $
Imprévus sur travaux (10 %)	290 000 $
Sous-total :	*6 045 260 $*
TPS	205 000 $
TVQ	410 000 $
Financement intérimaire	90 445 $
Sous-total dépenses :	6 566 205 $
Remboursement de TPS et TVQ (50 %)	307 500 $
Total des dépenses (approximatif) :	**6 258 705 $**

Annexe 2 - Les besoins de financement et le manque à gagner pour les maisons membres de la FMHF

Estimation manque à gagner pour 2026-2027 (maisons membres de la FMHF)	
Nb places opérées MH1	558
Nb d'unités opérées MH2	200
Nb de maisons MH1	36
Nb de maisons MH2	18
Maison MH1 12 places/budget de fonctionnement	1 859 772 $
Coût d'une place/budget de fonctionnement jusqu'à 12 places	154 981 $
Places supplémentaires	38 118 $
Besoin financier MH1	71 282 084 $
Subvention MSSS pour MH1	49 407 905 $
Manque à gagner	21 874 179 $
Arrondi	**21 900 000 $**
Besoin financier MH2	14 981 400 $
Subvention MSSS pour MH2	6 110 384 $
Manque à gagner	8 871 016 $
Arrondi	**8 900 000 $**
Besoins financiers totaux (MH1 +MH2) budget de fonctionnement	86 263 484 $
Subventions totales (MH1 +MH2)	55 518 289 $
Manque à gagner total (MH1 + MH2) budget de fonctionnement	30 745 195 $
Total manque à gagner (MH1 +MH2) budget de fonctionnement - Arrondi	**30 750 000 $**
Manque à gagner construction de 6 nouvelles maisons dans les régions prioritaires MH1	37 800 000 $
Manque à gagner construction de 5 nouvelles maisons dans les régions prioritaires MH2	31 500 000 $
Total manque à gagner construction maison femmes violentées - Arrondi	**69 300 000 $**

Annexe 3 – Proposition de seuil plancher pour le financement à la mission globale des MH2

Proposition de calcul pour le financement du fonctionnement des MH2 de la FMHF

Typologie	Coût pour 1 unité
Chambre, studio, 1 ½, 2 ½ **et** 3 ½	**64 575, 00 $**
4 ½	**70 446, 00 $**
5 ½ et 6 ½	**77 491, 00 $**

FORMULE ACTUELLE DE FINANCEMENT AU PSOC – TABLEAU proposé par le MSSS

Chaque appartement (studio, 2 ½, 3 ½, 4 ½, 5 ½, 6 ½) et/ou lit représente 1 unité/femme qu'on multiplie par 0,5 pour le financement des services d'intervention.

À cela s'ajoute 0,2 pour chaque enfant/intervention enfant selon le barème suivant : 4 ½ = 1 enfant, 5 ½ = 2 enfants, 6 ½ = 3 enfants, 7 ½ = 4 enfants. En additionnant le pointage femme/unité avec enfants par unité, on obtient **X** soit le nombre de postes reconnus par unité pour la base de calcul du financement.

Type d'appartement	Nb femmes	Nombre de RH/par femme	Nb enfants	Nb de RH enfants	Sous-total RH enfant	Total RH par unité (X)
Studio, 1 ½, 2 ½, 3 ½	1	0,5	0	0,2	**0**	**0,5**
4 ½	1	0,5	1	0,2	**0,2**	**0,7**
5 ½	1	0,5	2	0,2	**0,4**	**0,9**
6 ½	1	0,5	3	0,2	**0,6**	**1,1**

*Le MSSS propose de multiplier le total de RH **(X)** par 55 000 $ (salaire horaire de 25 $/h plus avantages sociaux) + 15 % autres frais = total de financement pour l'année/par unité **X***